

Nous avons finalement très peu échangé sur la réforme des rythmes. Peut être y a t'il trop à dire et c'est d'autant plus difficile par écrit.

Mais puisque nous arrivons bientôt au terme du travail de consultation organisé par la mairie, je tente un petit récapitulatif suite à la réunion d'hier soir qui était le 3e atelier réunissant services municipaux, EN et parents.

Nous disposons encore de quelques jours pour échanger sur le sujet avant les CE extraordinaires et le dernier comité consultatif avec les élus.

Je rappelle que la Nuit des écoles organisée à Langevin est consacrée au sujet et a lieu mardi 19 novembre à partir de 18h30.

Toutes mes excuses à l'avance pour la longueur du mail. Ceux qui connaissent le sujet pourront passer directement au § "les hypothèses aujourd'hui. Cependant, certains parents présents hier paraissaient n'être pas du tout informés et il me semble donc nécessaire de rappeler un certain nombre d'éléments, dont le choix reste forcément subjectif et que chacune et chacun pourra compléter.

les données de base :

- Cadre de la réforme : étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin (par dérogation le samedi) ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.
- Préalables posés par les services municipaux + avis des représentants EN participant aux ateliers : maintien du début de la journée d'école à 8h30 ; pause méridienne d'1h30 maximum ; régularités des horaires de la journée (pas de fin du temps scolaire un jour à 15h15 et un autre jour à 15h45 par exemple).
- Calendrier : la ville doit remettre un projet de "bornes horaires" à la dasen avant le 15 décembre. Il semble bien sûr difficile, pour ne pas dire absurde, de décider des horaires d'apprentissages avant de connaître le contenu de ces apprentissages mais c'est comme ça. Des conseils d'école extraordinaires auront lieu fin novembre dans chaque école ; chacun votera pour un scénario, sachant que ces votes ne sont que consultatifs, la décision finale de choix du projet revenant à la mairie.

les enjeux :

- Enjeu annoncé de la réforme : favoriser un meilleur rythme d'apprentissages pour les enfants.
- Enjeu découlant de la réforme : que faire du "temps libéré". J'emploierai ici le terme de "temps de parcours pédagogique" pour parler de ce temps qui n'est plus un temps d'école sans pour autant devenir forcément un temps de centre de loisir. Je ne trouve pas ce terme plus juste qu'un autre mais il permet d'employer un vocabulaire différent et donc de distinguer clairement ce temps de celui de l'école et de celui de l'accueil de loisir (il est utilisé par certaines institutions, comme la ville du Blanc-Mesnil par exemple et apparaît dans les textes officiels parait-il).

les données qui ont alimenté les réflexions :

- le choix du mercredi matin pour la nouvelle demie-journée est quasiment définitif suite aux réponses du questionnaire où 80% des parents se prononçaient pour le mercredi contre 20 % pour le samedi.
- d'après les réponses des parents au questionnaire diffusé par la mairie, la fréquentation du centre de loisir sera significativement plus importante le mercredi après-midi si il y a école le matin et la fréquentation du soir augmenterait également si les journées d'école sont raccourcies. Les villes ayant déjà mis en place une nouvelle organisation des rythmes scolaires ont effectivement constaté cette augmentation de fréquentation des centres de loisir.
- le temps du matin est plus propice aux apprentissages scolaires : l'allongement de la matinée à 4 h a été envisagé mais cette longue durée effraie un peu les parents comme les maîtres. On préfère retenir l'hypothèse

d'une matinée de 3h30 (au lieu de 3h actuellement.)

- le temps propice à la conduite d'une activité scolaire peut être évalué à 45 mn (assez long pour la mise en place et le développement du propos, assez court pour que l'élève ne décroche pas avant la fin). Cette durée de 45 mn reste évidemment très variable selon le type d'activité.
- les activités sportives et culturelles développées actuellement dans le cadre de projets d'école (sortie au cinéma, séance de piscine, etc) pourraient avoir tendance à disparaître si elles sont désormais incluses dans des temps de parcours pédagogiques.
- seul le temps scolaire est obligatoire. la fréquentation des activités du parcours pédagogique ne peut donc pas être imposée, les familles choisiront - ou non - que l'enfant y participe.
- il apparaît donc que la gratuité des nouvelles activités du parcours pédagogique est impérative et considérée par les parents comme une donnée essentielle au bon fonctionnement de la nouvelle organisation.
- l'organisation des temps d'apprentissages (école, parcours pédagogique, centre de loisir) pourrait être différente pour les maternelles et pour les élémentaires. Cette proposition est défendue par un certain nombre de parents, avec l'avis favorable de certains enseignants (hors ateliers). Les services municipaux et les membres de l'EN participant aux ateliers considèrent cette option comme trop compliquée à mettre en place et difficile à gérer pour les parents qui ont des enfants sur les deux niveaux. Les bornes horaires seront donc les mêmes pour tous. Il est en revanche acté que les activités du parcours pédagogiques ne seront pas les mêmes pour les deux niveaux. La sieste des petites sections implique aussi certaines contraintes spécifiques (temps minimum l'après-midi).
- le temps dédié à l'étude et aux APC (activités pédagogiques complémentaires pour les élèves en difficulté) ne doit pas être planifié trop tard, ni trop tôt dans l'après-midi et doit pouvoir avoir lieu au moins 3 fois par semaine.
- question de l'utilisation des salles de classes pour le temps de parcours pédagogique. Certains membres des équipes d'enseignants n'y voient pas de problème, d'autres s'en inquiètent fortement. Les parents regrettent que ce sujet n'ait pas donné lieu - au niveau national - à une réflexion beaucoup plus approfondie sur l'utilisation et l'appropriation d'un espace par l'enfant. Si utilisation il y a, elle doit se faire sous réserve d'une concertation approfondie entre les intéressés.

l'hypothèse des 8 demies-journées :

- une hypothèse de libérer une après-midi complète 1 fois par semaine a été sérieusement envisagée ; elle signifiait une organisation sur 8 demies-journées d'école et 1 demie-journée entièrement dédiée au temps de parcours pédagogique. Cela impliquait 3 journées de 6h d'enseignement + 2 matinées de 3 h. Cette hypothèse semblait convenir à au moins une partie de chaque type de participants (parents, équipes pédagogiques, services municipaux), mais la Dasen a fait savoir qu'aucune dérogation sur le nombre de 9 demies-journée ne pouvait être envisagée.
- Les parents s'étonnant d'avoir pu travaillé sur une hypothèse finalement impossible à concrétiser, Mme Menier (Ville) et Mme Geffriau (IEN) ont précisé hier que l'inspecteur académique avait laissé entendre lors d'une réunion d'information que les demandes de dérogations seraient plutôt examinées avec bienveillance ce qui a induit en erreur les services ; de plus pas mal de modification sur les termes ou les conditions d'application de la réforme ont été transmises ce qui n'a pas aidé à partir sur des bases claires.
- personnellement, il me semble possible malgré tout de continuer à défendre une organisation sur 8 demies-journées sachant que le climat de protestations actuel nous offre un levier de pression important pour obtenir une dérogation sur ce point. Cependant la demie-journée complète de temps pédagogique ne m'apparaît plus si idéale que ça car elle est plus difficile à tenir économiquement (+ long = + cher) et surtout, n'étant pas obligatoire, cela pourrait donner lieu à une non fréquentation par les plus grands (il sera plus tentant de ne pas revenir dans une activité encadrée après la coupure déjeuner que si on est encore à l'école juste avant le début de cette activité) et donc finalement avoir l'effet complètement inverse de ce que l'on cherche.

les hypothèses aujourd'hui :

- les services municipaux ont présenté hier soir 1 scénario dit de base reprenant les termes stricts de la réforme et 3 hypothèses dont l'une propose désormais l'allongement de la pause méridienne à 1h45 (soit 1/4 d'heure de plus qu'actuellement) ce qui dans certaines cantines fonctionnant en double services peut être bénéfique, et pourrait aussi permettre de gérer différemment ce temps afin de le rendre plus propice à la détente.
- Il est annoncé que toutes les hypothèses présentées coûtent sensiblement la même chose soit entre 1,7 et 2 millions d'euros supplémentaires par rapport au coût de l'organisation actuelle. Il semble donc, et c'est

tant mieux, que le coût ne sera pas déterminant dans le choix du scénario final.

- Ce coût supplémentaire est calculé avec : - L'hypothèse d'une augmentation de 40% de la fréquentation des centres de loisir. - Un taux d'encadrement qui reste inférieur aux seuils d'encadrements désormais possibles (quand il y avait 1 adulte pour 10 enfants avant et qu'aujourd'hui c'est 1 pour 14, les services ont calculé avec 1 pour 12). - L'intervention d'adultes spécialisés dans une discipline (culture, science, sport , etc.) une ou plusieurs fois par semaine.

- les parents remarquent que le coût supplémentaire à prendre en charge reste faible par rapport au budget global de la ville qui est d'environ 270 millions (avant passage à Plaine Commune donc c'est moins maintenant) et qu'il semble donc à priori possible de budgéter ce poste supplémentaire sans trop de difficulté en conservant la gratuité totale du temps de parcours pédagogique.

- Si on garde l'idée d'horaires les plus réguliers possibles, il ne reste plus finalement que deux types d'organisation possible (qui se dessinaient déjà dès la première réunion de travail) :

NB : je retranscris des horaires possibles en résumant 4 scénariis vus hier. Les horaires finaux que proposeront les services municipaux seront donc certainement légèrement différents.

1 - Organisation avec un temps court libéré chaque jour pour le parcours pédagogique :

4 jours = école : 8h30 à 12h00 / pause méridienne : 12h00 à 13h30 / école : 13h30 à 15h10 / parcours pédagogique : 15h10 à 16h00 / étude-APC-centre de loisir : 16h00 à 18h30

1 jour = école : 8h30 à 12h00

- donc 5 matinées d'une durée de 3h30, la pause méridienne d'une durée de 1h30, 4 après-midi d'une durée de 1h40 (= 24h10 mn hebdomadaire, il faudra supprimer 10 mn quelque part)

et un temps de parcours pédagogique 4 fois par semaine d'une durée de 0h50 (soit 3h20 au total de parcours pédagogique gratuit).

- cette organisation implique un grand nombre d'intervenants et un grand besoin de locaux puisque les 5000 élèves de la ville peuvent participer simultanément à 50 mn d'activités gratuites 4 fois par semaine = une prise en charge totale maximum par la ville de 5000 élèves pendant 3h20 chaque semaine.

- cette organisation conserve des horaires et un rythme proches de ceux pratiqués actuellement (hormis le mercredi matin en plus)

2 - Organisation avec un temps long libéré une seule fois par semaine pour le parcours pédagogique :

3 jours = école : 8h30 à 11h45 / pause méridienne : 11h45 à 13h30 / école 13h30 à 15h45 / temps de transition gratuit : 15h45 à 16h00 / étude-APC-centre de loisir : 16h00 à 18h30

1 jour = école : 8h30 à 11h45

1 jour = école : 8h30 à 11h45 / pause méridienne : 11h45 à 13h30 / école 13h30 à 14h30 / parcours pédagogique 14h30 à 16h00 ou 14h30 à 16h30 / centre de loisir : 16h00 à 18h30

- donc 5 matinées d'une durée de 3h15, la pause méridienne d'une durée de 1h45, 3 après-midi d'une durée de 2h15 et 1 après-midi d'une durée de 1h (= 24 h hebdomadaires)

et un temps de parcours pédagogique 1 fois par semaine d'une durée variable de 1h30 ou 2h (selon l'activité et le lieu de l'activité) de parcours pédagogique gratuit.

- Dans cette hypothèse le 1/4 d'heure compris entre 15h45 (nouvel horaire de sortie) et 16h (horaire actuel de sortie) pourrait être géré par les équipes des centres de loisirs mais considéré comme un temps d'accueil gratuit, occupé majoritairement par une récréation avant le goûter pour les enfants restant après 16h et la répartition en groupes selon que les enfants fréquentent l'étude, l'activité pédagogique complémentaire (APC = aide aux élèves en difficulté) et le centre de loisir.

- cette organisation permet un roulement sur la ville, voire sur un quartier ou même au sein d'une même école, et réduit les besoins en locaux par 4 et les besoins en personnels d'encadrement puisque sur chacune des 4 journées d'école seulement 1250 enfants peuvent participer simultanément à 2h d'activités gratuites et les 3750 autres enfants doivent être encadré pendant seulement 15 mn = une prise en charge totale maximum par la ville de 5000 élèves pendant 2h45 mn chaque semaine.

- cette organisation est en revanche plus complexe en terme d'habitude à prendre. L'un des reproches fait dans les villes appliquant déjà la réforme est que les enfants ne savent pas à quelle heure ils finissent, si ils ont école ou activités, et que les parents ont également plus de mal à se repérer.

Voilà ce que, pour ma part, j'ai pu retenir des réunions auxquelles j'ai participé sur ce vaste sujet.

Les parents du groupe scolaire michelet ont toujours fait valoir d'une part que le nouveau temps de parcours pédagogique ne pourrait être bénéfique aux enfants que si il était conduit par des intervenants spécialisés dans leur discipline et organisé sur une plage horaire suffisamment longue pour mettre en place une activité (incluant installation et éventuel temps de parcours vers un lieu hors école), et d'autre part qu'il ne pourrait être gérable par la Ville que si les enfants en bénéficiaient par roulement sur les 4 jours de la semaine. Je pense que nous continuerons à défendre cette position lors du CE extraordinaire.

Un dernier point essentiel :

Quelque soit le type d'organisation choisi et même si les taux d'encadrement restent plus bas que les taux autorisés, il est primordial que les "animateurs" des centres de loisirs bénéficient d'une meilleure formation et soient titulaires de véritables diplômes d'animateurs (non pas seulement du bafa) de façon à améliorer la qualité d'encadrement et à pérenniser et rendre plus attractifs ces emplois.